

Concarneau, le 17 mars 2020



VILLE DE  
CONCARNEAU  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 238  
29182 CONCARNEAU  
T 02 98 50 38 38  
F 02 98 50 38 63  
contact@concarneau.fr  
www.concarneau.fr

## COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA  
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60  
Mail : christine.barba@concarneau.fr

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE :

### MESURES PRISES PAR LE MAIRE DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT :

Dans le cadre des mesures de confinement mises en place sur le territoire national, le Maire - André FIDELIN a activé le Plan Communal de Sauvegarde pour assurer la sécurité des citoyens et éviter la propagation du Covid 19. Différentes dispositions ont été prises :

#### Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville est fermé au public, mais une permanence téléphonique (02 98 50 38 38) est assurée aux horaires habituels d'ouverture de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

- Le service Etat-Civil est accessible uniquement pour les décès, tous les jours du lundi au vendredi. La permanence du samedi matin est annulée.
- Les dossiers d'urbanisme doivent être transmis par la Poste ou déposés dans la boîte aux lettres extérieure de l'Hôtel de ville.

#### Les marchés :

Les marchés de plein air du centre-ville du lundi et du vendredi sont maintenus et accessibles uniquement aux commerçants titulaires proposant des denrées alimentaires. Les tirages au sort pour les commerçants passagers sont suspendus.

Le marché alimentaire bio du Parvis des Halles, le mercredi à 16h30 est maintenu.

A **Beuzec-Conq**, le marché alimentaire de producteurs locaux sur le grand parking reprend à compter de ce mardi 17 mars 2020 de 16h à 20h.

Les emplacements du marché seront davantage espacés pour éviter la promiscuité des clients et la municipalité compte sur le civisme de tous pour utiliser les gestes barrières au virus.

#### Le Bac électrique et la Capitainerie :

Le service du Bac électrique est suspendu jusqu'à nouvel ordre, du fait de la période de confinement et la Capitainerie du Port de Plaisance reste joignable uniquement par téléphone (02 98 97 57 96) ou par mail : [port-de-plaisance@concarneau.fr](mailto:port-de-plaisance@concarneau.fr)



Concarneau, le 17 mars 2020

**Les services techniques :**

Les services techniques ont une équipe d'astreinte avec tous les corps de métiers représentés, prête à intervenir en cas d'urgence sur le territoire communal.

**Le CAC ouvert exceptionnellement pour le Don du sang :**

Le CAC ré-ouvrira exceptionnellement pour la campagne de don du sang autorisée par l'ARS et menée par l'Etablissement Français du Sang, les jeudi 19 mars 2020 de 14h à 19h, vendredi 20 mars 2020 de 14h à 18h30, le samedi 21 mars 2020 de 8h30 à 12h30 comme validé par l'ARS.

Les ressources de sang sont critiques et les réserves ne sont que de 15 jours. L'EFS appliquera strictement les recommandations des autorités sanitaires sur les collectes (Port de masques, gants, gel hydro-alcoolique, distanciation sociale, etc...).

**Le CCAS**

Le CCAS assurera une permanence pour le public du lundi au vendredi de 11h à 12h. Le reste du temps, les services du CCAS resteront joignables par téléphone de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au 02 98 60 52 40.

**L'Épicerie sociale**

Les services de l'épicerie sociale assureront demain mercredi, une distribution des colis alimentaires. Les personnes non inscrites qui souhaiteraient par la suite bénéficier de l'aide alimentaire de l'Épicerie Ti coup de Pouce doivent se manifester auprès du CCAS au 02 98 60 52 40 pour enregistrement de leur demande. Cependant des colis d'urgence alimentaire seront fournis aux personnes en grande difficulté/à retirer au CCAS.

Les stocks de denrées alimentaires étant de 15 jours, la municipalité fait appel aux commerçants, restaurateurs qui fermés actuellement disposeraient de stocks à risque de péremption ou de surstocks, à contacter le CCAS pour contribuer aux dons de l'épicerie alimentaire et des colis d'urgence alimentaire.

**Portage de repas à domicile :**

Le portage de repas à domicile est poursuivi pour les repas du midi, du soir et du week-end. Les personnes en difficulté, âgées, handicapées peuvent contacter les services du Pôle Personnes Agées/Personnes Handicapées (PA/PH) pour se faire recenser et bénéficier du portage de repas à domicile, en contactant le 02 98 50 11 81.

**Résidence Autonomie Les Filets Bleus :**

Conformément aux directives nationales, les résidents sont confinés dans la résidence.

-----

**Rappel sur le confinement :**

Le dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter de ce mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Concarneau, le 17 mars 2020

**Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation pour :**

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

**L'attestation nécessaire pour circuler est disponible sur le site internet [concarneau.fr](http://concarneau.fr)**

**Si les personnes ne disposent pas d'une imprimante, elles peuvent la reproduire sur papier libre.**

Le Maire invite les concarinois à rester confinés durant cette période exceptionnelle de crise sanitaire et à se préserver, ainsi qu'à prévenir la Mairie des situations de toutes personnes, proches, voisins, connaissances qui se trouveraient isolées, en difficulté et sans ressource alimentaire. La vigilance de tous permettra de vaincre la propagation de cette pandémie.

**Le Maire,  
André FIDELIN**